

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 19
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Absents-excusés :

Mme Sandrine ARRAULT.
M. Pierre BOLZE

Secrétaire de Séance :

M. Jean-François CHAMPION

Accusé de réception en préfecture
021-200006682-20171214-BU-17-368-DE
Date de télétransmission : 28/12/2017
Date de réception préfecture : 28/12/2017

DELIBERATION N° BU/17/368

**FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES A FAIBLES RESSOURCES : COMMUNES DE
MELOISEY, MAVILLY-MANDELOT ET CORMOT-LE-GRAND :**

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a déterminé les critères d'attribution de l'enveloppe triennale de 180 000 € destinée à aider les communes à faibles ressources à financer des investissements n'entrant pas dans le champ des compétences de l'EPCI. Les crédits reportés 2016 et les nouvelles inscriptions 2017, soit 104 100 € ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2017.

Dès lors, une liste de 25 communes éligibles à une aide totale de 7 200 € sur la période 2015-2017 a été établie dans cette optique.

Il indique que dans le cadre de cette politique de solidarité communautaire, la Commune de MELOISEY sollicite une aide dans le cadre de différents projets :

- la création d'un chemin d'accès entre deux rues,
- la fourniture et la pose d'un poteau incendie,
- la reprise de l'enduit bicouche suite à des travaux.

pour un montant total de 17 346.00 € et dont la charge subventionnable est évaluée à 7 250.28 €. Compte tenu des devis fournis, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 7 200 €, soit la totalité du montant plafond alloué par commune sur la période 2015/2017.

Le rapporteur ajoute que la Commune de MAVILLY-MANDELOT projette également la réfection de la toiture et l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes et des travaux de voirie pour un montant total de 36 791.26 € et dont la charge subventionnable est évaluée à 30 906.49 €. Au vu du plan de financement et des devis présentés, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 7 200 €, soit le solde du montant plafond alloué par commune sur la période 2015/2017.

Enfin il précise que dans le cadre de cette politique de solidarité communautaire, la Commune de CORMOT-LE-GRAND sollicite une aide dans le cadre de travaux de raccordement et l'installation d'un nouveau compteur électrique à la chapelle Saint-Antoine, pour un montant total de 2 340.77 € et dont la charge subventionnable est évaluée à 1 956.79 €. Compte tenu des devis fournis, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 978.40 €.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le principe de versement d'un fonds de concours plafonné à 7 200 € à la commune de MELOISEY, à 7 200 € à la commune de MAVILLY-MANDELOT, à 978.40 € à la commune de CORMOT-LE-GRAND dans les conditions proposées,
- autorise le mandatement à réception des pièces justificatives du règlement par les communes des dépenses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Fonds de soutien aux projets communaux à destination des communes à faibles ressources (Bilan - Enveloppe 2015-2017)

Rappel:

25 communes éligibles

(voir détail ci-dessous)

180 000 € sur 3 ans (= "Autorisation de Programme (AP) 2015-2017" votée en séance du 14 décembre 2015)

soit 60 000 € par année sur la période 2015-2017 (= "Crédit de Paiement" (CP))

Solde des enveloppes annuelles (=CP) reportables en N+1

7 200 € maximum par commune sur 3 ans

Projets communaux déliés de toute compétence communautaire

Pas de plafond en termes de nombre de projets

Ne pas dépasser 80% de subvention (toutes aides confondues) sur un seul et même projet

COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE	Aide totale possible	Total versé	Montant restant disponible	Nouvelle demande	Objet de la présente demande	Solde théorique (si OUI)	COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE
BLIGNY-LES-BEAUNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	BLIGNY-LES-BEAUNE
BOUILLAND	7 200,00 €	4 307,00 €	2 893,00 €	2 893,00 €	Réhabilitation bât municipal / remplacement fenêtres logt 1er étage	0,00 €	BOUILLAND
BOUZE-LES-BEAUNE	7 200,00 €	3 640,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	Travaux aménagement accotements, terrassement, marquage	0,00 €	BOUZE-LES-BEAUNE
CHAUDENAY	7 200,00 €	5 107,00 €	2 093,00 €	2 093,00 €	Réfec' préau + mise accessibilité salle com. / Rénovation sol logt communal + aménagement aires de jeux	0,00 €	CHAUDENAY
CHEVIGNY-EN-VALIERE	7 200,00 €	4 442,00 €	2 758,00 €	2 758,00 €	Réfection des chéneaux de la Cure / Réfection partie toit église/ Restructuration cimetière	0,00 €	CHEVIGNY-EN-VALIERE
CHOREY-LES-BEAUNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	CHOREY-LES-BEAUNE
COMBERTAULT	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisation travaux de voirie	0,00 €	COMBERTAULT
CORBERON	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Réfection voirie	0,00 €	CORBERON
CORCELLES-LES-ARTS	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Aménagement rue Nantini	0,00 €	CORCELLES-LES-ARTS
CORGENGOUX	7 200,00 €	6 928,00 €	272,00 €	272,00 €	Travaux de voirie "Rue de la Seraine"	272,00 €	CORGENGOUX
CORMOT-LE-GRAND	7 200,00 €	978,40 €	6 221,60 €	6 221,60 €	Travaux Chapelle St-Antoine	6 221,60 €	CORMOT-LE-GRAND
CORPEAU	7 200,00 €	7 184,00 €	16,00 €	16,00 €	Acquisition laveuse, tondeuse et chaises	16,00 €	CORPEAU
DEZIZE-LES-MARANGES	7 200,00 €	6 848,00 €	352,00 €	352,00 €	Travaux Grande rue / Travaux voirie impasse du Terron	0,00 €	DEZIZE-LES-MARANGES
EBATY	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	EBATY
ECHÉVRONNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	ECHÉVRONNE
VAL MONT (Jours en Vaux)	7 200,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Travaux voirie Rue du Verne / Travaux voirie voie communale n°5	0,00 €	VAL MONT (Jours en Vaux)
MARIGNY-LES-REUILLEE	7 200,00 €	5 875,21 €	1 324,79 €	1 081,64 €	Travaux d'accessibilité des ERP annexe Mairie et réfection de chaussée aux Maison Bigot	243,15 €	MARIGNY-LES-REUILLEE
MAVILLY MANDELOT	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	MAVILLY MANDELOT
MELOISEY	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €		-7 200,00 €	MELOISEY
MEURSANGES	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Déplacement monument aux morts de la commune	0,00 €	MEURSANGES
MOLINOT	7 200,00 €		7 200,00 €	4 148,00 €	Réhabilitation du mur du cimetière	3 052,00 €	MOLINOT
PARIS L HOPITAL	7 200,00 €	671,40 €	6 528,60 €	6 528,60 €	Réalisation maquette cartographique / Acquisition épareuse	0,00 €	PARIS L HOPITAL
RUFFEY-LES-BEAUNE	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	différents projets : asst, réfection chemins a et achat tables	0,00 €	RUFFEY-LES-BEAUNE
THURY	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	THURY
VAUCHIGNON	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	VAUCHIGNON
TOTAL	180 000,00 €	102 381,01 €	77 618,99 €	31 814,24 €		0,00 €	38 604,75 €

